Système électronique de gestion des immunoglobulines en Ontario – FAQ

Version 1.0

La Société canadienne du sang a rédigé la présente foire aux questions (FAQ) pour faciliter la gestion du changement dans le cadre du projet de système électronique de gestion des immunoglobulines. De nouvelles versions de cette FAQ seront préparées au fil de l'avancement du projet, en fonction des phases de développement et de déploiement de ce nouveau système.

La présente FAQ est mise à jour en permanence. Veuillez noter le numéro de version ci-dessus.

Liste de questions :

1. En quoi consiste le nouveau système électronique de gestion des immunoglobulines, et quels en sont les objectifs? 3
2. Quels sont les avantages attendus du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines pour les prescripteurs? 3
3. Quels sont les avantages attendus du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines pour les laboratoires de médecine transfusionnelle (LMT)? 4
4. Quels sont les avantages attendus du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines pour le système de santé? 4
5. Dans quelle mesure le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines favorisera-t-il une bonne utilisation des immunoglobulines? 4
6. Comment se déroule le développement du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines, et qui y participe? 5
7. Quand le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines sera-t-il mis en œuvre? 5
8. Qui effectuera et soumettra les demandes d'immunoglobulines dans le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines? 5
9. Qui se prononcera sur les demandes d'immunoglobulines dans le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines? 5
10. Comment les prescripteurs seront-ils notifiés des décisions? 6
11. Quelles seront les ressources d'aide et de formation mises à disposition dans le cadre du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines? 6

12. Comment les renseignements médicaux personnels recueillis dans le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines seront-ils protégés? 6

13. Le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines sera-t-il intégré dans les systèmes d'information des hôpitaux? 6

14. Quelles seront les répercussions du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines sur les patients qui reçoivent actuellement un traitement par immunoglobulines? 7

15. À quoi le système informatique de gestion des immunoglobulines n'est-il pas destiné? 7

16. Comment en savoir plus ou se tenir au courant sur le projet de système informatique de gestion des immunoglobulines? 7

1. En quoi consiste le nouveau système électronique de gestion des immunoglobulines, et quels en sont les objectifs?

La demande en immunoglobulines ne cesse de croître, et l'augmentation des dépenses publiques dans ce domaine n'est pas viable. La Société canadienne du sang et certains partenaires du système de santé, dont le ministère de la Santé de l'Ontario, reconnaissent le besoin immédiat d'optimiser les mécanismes afin d'améliorer la conformité aux lignes directrices actuelles fondées sur des données probantes et de favoriser la collecte de données solides de qualité sur l'utilisation des immunoglobulines à l'échelle de la province.

La mise au point d'un système électronique de gestion des immunoglobulines s'inscrit également dans le prolongement des recommandations formulées par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario dans son Audit 2020 de l'optimisation des ressources – Gestion et sécurité du sang, qui a mis en évidence les limites de la capacité de l'Ontario à collecter et analyser des données sur l'utilisation des immunoglobulines et à appuyer une surveillance et une planification efficaces.

Pour remédier à cette situation, un nouveau système électronique de gestion des immunoglobulines est en cours de développement dans le cadre du portail des hôpitaux de la Société canadienne du sang. Le processus sur papier actuellement utilisé pour la demande et l'attribution des immunoglobulines en Ontario sera remplacé par une plateforme électronique normalisée. Ce système a pour vocation d'améliorer la compréhension de l'utilisation des immunoglobulines en Ontario et de favoriser un accès approprié aux immunoglobulines sur le plan clinique, conformément aux Lignes directrices ontariennes de gestion de l'utilisation de l'immunoglobuline. Le système devrait améliorer l'exhaustivité et la qualité des données sur l'utilisation des immunoglobulines en Ontario, favoriser une attribution normalisée des demandes d'immunoglobulines et renforcer la gérance de l'Ontario en matière d'immunoglobulines ainsi que la planification de l'approvisionnement de la Société canadienne du sang. Le système permettra également à l'Ontario de s'aligner sur d'autres territoires du Canada et du monde qui, en déployant des systèmes informatiques de gestion des immunoglobulines, ont réussi à améliorer la gérance des produits et la collecte de données sur l'utilisation.

2. Quels sont les avantages attendus du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines pour les prescripteurs?

Les prescripteurs devraient bénéficier d'une réduction de leur charge administrative grâce aux fonctionnalités suivantes : soumission électronique (et non sur papier) des formulaires de demande d'immunoglobulines, processus de renouvellement simplifié, invites de commande et outils d'aide à la décision facilitant la préparation de demandes exhaustives fondées sur des données probantes, et notifications de décision automatisées. Les prescripteurs auront par ailleurs accès à des informations détaillées sur les approbations relatives aux patients (statut, commandes, quantités restantes, dates d'expiration, etc.), ce qui permettra des soins rapides et précis. En plus de ces avantages, le système électronique jettera les bases d'une future intégration du système et d'améliorations en continu, en tenant compte des besoins et de l'expérience des utilisateurs.

3. Quels sont les avantages attendus du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines pour les laboratoires de médecine transfusionnelle (LMT)?

Le nouveau système électronique aidera le personnel de médecine transfusionnelle dans l'examen des demandes d'immunoglobulines. Il n'y aura plus de paperasserie. Les demandes qui respectent les Lignes directrices ontariennes de gestion de l'utilisation de l'immunoglobuline seront automatiquement signalées en tant que telles au personnel de LMT responsable de leur examen, ce qui réduira considérablement le recours à la prise de décision manuelle et permettra un traitement efficace. L'examen approfondi des demandes qui ne respectent pas les lignes directrices provinciales sera facilité par des documents d'orientation et des renseignements supplémentaires préparés par le comité consultatif ontarien sur les immunoglobulines. Le personnel de LMT aura accès aux détails des demandes et aux ordonnances de chaque patient, ce qui facilitera la prise de décisions rapides et précises. Le système devrait également favoriser une coordination et une communication efficaces entre les prescripteurs, les établissements hospitaliers et les programmes d'aide aux patients.

4. Quels sont les avantages attendus du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines pour le système de santé?

Outre les avantages directs attendus pour les prescripteurs et le personnel de LMT, il existe d'autres avantages potentiels pour le système de santé dans son ensemble. Le système informatique devrait aider le personnel médical à dispenser aux patients des soins rapides et fondés sur des données probantes. Le système permettra également une bonne gérance des immunoglobulines, qui représentent une ressource rare et coûteuse d'origine humaine, ce qui garantira aux patients admissibles à un traitement par immunoglobulines de continuer à y avoir accès. En favorisant l'application uniforme des Lignes directrices ontariennes de gestion de l'utilisation de l'immunoglobuline, le système devrait par ailleurs promouvoir des pratiques de prescription et d'attribution normalisées, ce qui garantira aux patients une approche plus équitable et plus cohérente des traitements par immunoglobulines, quelle que soit la province où ils reçoivent leurs soins.

Les prescripteurs et le personnel de LMT auront accès aux rapports produits par le système tant pour les patients que pour les hôpitaux, ce qui leur permettra d'examiner et de surveiller l'utilisation des immunoglobulines par certains patients ou établissements hospitaliers. Le système aidera également les prescripteurs et le personnel de LMT à garantir le respect des lignes directrices actuelles fondées sur des données probantes en matière d'indications et de posologie. Enfin, le nouveau système garantira le respect des normes de confidentialité et de sécurité relatives à la protection des renseignements médicaux personnels.

5. Dans quelle mesure le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines favorisera-t-il une bonne utilisation des immunoglobulines?

Le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines favorisera une bonne utilisation des immunoglobulines :

- en améliorant l'exhaustivité et la qualité des données recueillies en Ontario sur l'utilisation

des immunoglobulines;

- en fournissant un outil d'aide à la décision pour des soins fondés sur des données probantes et une bonne utilisation des immunoglobulines, notamment grâce à l'intégration d'un calculateur de posologie et à des rappels invitant à réévaluer le traitement en cours;
- en favorisant une attribution normalisée des demandes d'immunoglobulines conformément aux Lignes directrices ontariennes de gestion de l'utilisation de l'immunoglobuline fondées sur des données probantes;
- en produisant des rapports à l'échelle provinciale pour renforcer la gestion des immunoglobulines et la planification de l'approvisionnement en Ontario.

6. Comment se déroule le développement du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines, et qui y participe?

D'avril 2026 à mars 2027, la Société canadienne du sang collaborera avec quatre laboratoires de médecine transfusionnelle (LMT) de la région d'Ottawa ainsi qu'avec des prescripteurs d'immunoglobulines affiliés afin de concevoir et tester le nouveau système informatique. Durant cette même période, d'autres établissements hospitaliers et prescripteurs ontariens seront invités à fournir leurs commentaires sur les exigences système. Parmi les autres membres des groupes de travail figurent le ministère de la Santé de l'Ontario, le Réseau régional ontarien de coordination du sang (RRoCS) et Santé Ontario.

7. Quand le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines sera-t-il mis en œuvre?

Des sites pilotes mettront le système à l'essai au cours de sa phase de développement à compter de l'automne/hiver 2026-2027. Il est prévu que le nouveau système informatique soit déployé auprès de l'ensemble des hôpitaux ontariens en 2027-2028.

8. Qui effectuera et soumettra les demandes d'immunoglobulines dans le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines?

Le prescripteur (ou son représentant) est responsable d'entrer dans le système informatique les informations requises pour appuyer une demande d'immunoglobulines. Ces informations peuvent différer selon l'indication (immunodéficience primaire, thrombopénie immune, etc.) et selon qu'il s'agit d'une première demande ou d'un renouvellement. A priori, ce seront généralement les mêmes que celles du processus sur papier.

9. Qui se prononcera sur les demandes d'immunoglobulines dans le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines?

Le nouveau système informatique facilitera l'attribution des demandes en mettant en évidence les indications et les recommandations de posologie approuvées par les lignes directrices ainsi qu'en regroupant les informations pertinentes au sein d'un seul système. Le personnel de LMT continuera à être responsable des décisions d'attribution, tandis que le système fournira une

aide à la décision en identifiant les demandes conformes aux Lignes directrices ontariennes de gestion de l'utilisation de l'immunoglobuline, ce qui permettra un examen simplifié de ces demandes. D'autres ressources visant à faciliter les processus d'attribution et les examens cliniques des demandes non conformes aux lignes directrices sont en cours de préparation, de concert avec le comité consultatif ontarien sur les immunoglobulines.

10. Comment les prescripteurs seront-ils notifiés des décisions?

Le système informatique notifiera le prescripteur (ou son représentant) par courriel de la décision, dans le cadre du portail des hôpitaux de la Société canadienne du sang. Toutes les soumissions de demandes d'immunoglobulines et les décisions associées seront enregistrées et resteront visibles dans le système informatique afin de favoriser la transparence, la vérifiabilité et la gérance en continu de l'utilisation des immunoglobulines.

11. Quelles seront les ressources d'aide et de formation mises à disposition dans le cadre du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines?

Des ressources d'aide et de formation aideront les utilisateurs à anticiper et utiliser efficacement le nouveau système informatique. Les formations seront dispensées par la Société canadienne du sang et porteront sur les fonctionnalités du système, les flux opérationnels et le soutien technique. D'autres informations sur le format et les horaires des formations ainsi que sur les ressources d'aide seront communiquées à l'approche de la mise en œuvre.

12. Comment les renseignements médicaux personnels recueillis dans le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines seront-ils protégés?

Le système est conçu de manière à se conformer à la législation, aux politiques organisationnelles et aux normes de sécurité applicables en matière de protection de la vie privée afin de garantir la protection des renseignements médicaux personnels. La collecte, le stockage et l'accès aux renseignements se feront dans un environnement sécurisé grâce à des mesures de protection telles que le chiffrement, les contrôles d'accès basés sur les rôles et l'authentification des utilisateurs.

13. Le nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines sera-t-il intégré dans les systèmes d'information des hôpitaux?

Non. Pour le moment, le nouveau système informatique ne sera ni connecté ni intégré aux systèmes informatiques externes du milieu de la santé (systèmes de dossiers médicaux électroniques des hôpitaux, systèmes d'information des laboratoires). Le nouveau système informatique sera cependant intégré au portail des hôpitaux de la Société canadienne du sang, ce qui permettra à chaque LMT d'avoir accès aux demandes qui le concernent, où que se trouve le prescripteur. Grâce à cette approche, les demandes d'immunoglobulines pourront également être directement reliées aux prescriptions d'immunoglobulines, ce qui favorisera un flux de travail simplifié pour les utilisateurs, et ce, au sein d'un seul et même système. Les possibilités d'intégration future avec d'autres systèmes informatiques de santé seront évaluées à une date ultérieure.

14. Quelles seront les répercussions du nouveau système informatique de gestion des immunoglobulines sur les patients qui reçoivent actuellement un traitement par immunoglobulines?

Le système informatique sera utilisé par les fournisseurs de soins pour gérer les demandes et les prescriptions de traitement par immunoglobulines ainsi que pour favoriser le respect des Lignes directrices ontariennes de gestion de l'utilisation de l'immunoglobuline fondées sur des données probantes.
Le système devrait simplifier la coordination des soins et la communication au sein du cercle de soins et favoriser l'optimisation et la pertinence des traitements par immunoglobulines. Ces améliorations devraient améliorer l'expérience globale des patients et contribuer à de meilleurs soins et à de meilleurs résultats thérapeutiques pour les patients. La mise en œuvre de ce système ne devrait pas changer la manière dont les patients reçoivent leurs soins. Alors que la demande en immunoglobulines ne cesse de croître en Ontario et dans le monde, ce système garantira la disponibilité des immunoglobulines pour les patients qui en ont besoin.

15. À quoi le système informatique de gestion des immunoglobulines n'est-il pas destiné?

Le système informatique est conçu pour favoriser la gestion des demandes d'immunoglobulines et améliorer la compréhension de l'utilisation des immunoglobulines en Ontario. Il n'est pas destiné à remplacer le jugement critique ou le processus décisionnel des professionnels de la santé ou du personnel de LMT. Le système offre un outil d'aide à la décision fondé sur les Lignes directrices ontariennes de gestion de l'utilisation de l'immunoglobuline, mais les décisions de traitement et d'attribution continueront à être prises par des professionnels de la santé qualifiés. En outre, le système est actuellement axé sur la gestion des traitements par immunoglobulines et ne vise pas à appuyer la prescription ou l'attribution d'autres traitements.

16. Comment en savoir plus ou se tenir au courant sur le projet de système informatique de gestion des immunoglobulines?

Pour en savoir plus sur le projet de système informatique de gestion des immunoglobulines, veuillez vous rendre sur le site du RRoCS : Requesting Immunoglobulins (Ig) in Ontario (en anglais seulement).

De nouvelles ressources seront progressivement mises au point et ajoutées à ce lien.